



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
De REDACTEUR TERRITORIAL
Au titre de la promotion interne 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG 84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant que 22 recrutements enregistrés dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ouvrent droit, à raison d'un poste pour deux recrutements, à **11 postes à répartir entre la promotion interne de rédacteur territorial et de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,**

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 01/04/2025 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
SYNDICAT MIXTE DE LA TET BASSIN VERSANT (SMTBV)	BERTRAND FAUS Pascale
SAINTE LAURENT DE LA SALANQUE	CHAUZY Edwige
BAIXAS	HORELLOU Jessica
PIA	MARQUEZ Emilie
SALSES LE CHATEAU EPCC MEMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES	MASSE Cindy
BROUILLA	NIETO Antonia
AMELIE LES BAINS	ROQUE Séverine
LE SOLER	SOUYAH Leloucha

ARTICLE 2 : Renouvellements d'inscription :

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2024 : Mme ARNOLD Cécile (SAINT-ESTEVE CCAS), M. DEGRADE Stéphane (MILLAS), Mme MESTRES Joëlle (CASTEIL).

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans à partir du 01.04.2025 renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 4 : La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2025
 Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Mitot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par voie électronique par les citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
 096280690267-20250331-ARR2025-AG-136-1F
 Date de télétransmission : 31/03/2025
 Date de réception préfecture : 31/03/2025

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affiché le : 01/04/2025